

Bureau du 2 juillet 2007

Décision n° B-2007-5376

objet : **Fourniture, mise en oeuvre et maintenance d'une solution de flotte et de géolocalisation pour les véhicules de la direction de la propreté - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La collecte des ordures ménagères, le nettoyage mécanisé du domaine public communautaire et la viabilité hivernale sont les principales missions des services publics de propreté de la Communauté urbaine.

Pérenniser et renforcer le service public en régie constitue un enjeu fort de la direction de la propreté.

Pour continuer à améliorer ce service public, en lui permettant d'être évolutif, moins coûteux, et plus sécurisant pour les agents, elle souhaite s'équiper d'un système informatique lui permettant de mieux piloter son activité.

Ce projet se concrétise par la volonté d'acquérir un système informatique embarqué à bord des véhicules de nettoyage et de collecte des déchets, couplé avec un système de géolocalisation en temps réel.

Une première phase expérimentale (2007) a lieu actuellement sur un nombre réduit de véhicules et a permis d'affiner les besoins ainsi que d'évaluer les contraintes de mise en œuvre d'une solution complète.

Une deuxième phase (objet de ce document) consiste à équiper définitivement l'ensemble du parc avec le système qui sera retenu après appel d'offres.

Le déploiement des véhicules se fera progressivement, au cours de l'année 2008 (80 véhicules) puis de l'année 2009 (124 véhicules).

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations de fourniture, mise en œuvre et maintenance d'une solution de suivi de flotte et de géolocalisation pour les véhicules de la direction de la propreté.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Le marché comporterait un engagement de commande de 836 120 € HT minimum et de 2 508 361 € HT maximum pour toute la durée du marché si durée ferme.

Ce projet fait l'objet d'une individualisation en cours qui a obtenu l'avis favorable du pôle finances et moyens du 12 juin 2007, qui sera présenté au Bureau du 2 juillet et soumis au vote du conseil de Communauté le 9 juillet 2007 ;

Vu ledit dossier de consultation des entreprises ;

DECIDE

1° - Approuve le dossier de consultation des entreprises relatif à la fourniture, la mise en œuvre et la maintenance d'une solution de flotte et de géolocalisation pour les véhicules de la direction de la propreté.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet la fourniture, mise en œuvre et maintenance d'une solution de suivi de flotte et de géolocalisation pour les véhicules de la direction de la propreté et tous les actes contractuels y afférents pour un montant global minimum de 1 000 000 € TTC et maximum de 3 000 000 € TTC, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres.

5° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire aux budgets primitifs 2008 et suivants sur l'opération à créer :

- pour les dépenses d'investissement sur le compte 218 300 - ligne de gestion 014594 et sur le compte 205 100 - ligne de gestion 014572,

- pour les dépenses de fonctionnement sur le compte 615 610 - lignes de gestion 022677 et 022676,

sous réserve du vote de l'individualisation par le Conseil du 9 juillet 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,